

Décision N°31-2024

Marchés de fournitures administratives, scolaires, matériels pédagogiques, arts et loisirs créatifs

Le maire de Fresnes sur Escaut,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat et notamment son 4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le décret N°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Considérant que la commune a décidé de mettre en œuvre un marché de fournitures courantes et de services portant sur l'achat et la livraison de fournitures administratives, scolaires, matériels pédagogiques, arts et loisirs créatifs,

Considérant la décision de lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée publiée au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 25 janvier 2024,

Considérant les résultats de la consultation du marché qui déterminent l'offre jugée la plus intéressante pour les lots suivants :

- **Lot N°1 / PAPIERS – ENVELOPPES**
 - o Entreprise DEBIENNE/ MAJUSCULE – 5, rue de Thiers – 59 230 SAINT AMAND LES EAUX
- **Lot N°2 / FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE BUREAU**
 - o Entreprise LACOSTE – ZA Saint Louis – 15 allée de la Sarriette – 84 250 LE THOR
- **Lot N°3 / FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES**
 - o Entreprise DEBIENNE/ MAJUSCULE – 5, rue de Thiers – 59 230 SAINT AMAND LES EAUX
- **Lot N°4 / ARTS & LOISIRS CRÉATIFS**
 - o Entreprise DEBIENNE/ MAJUSCULE – 5, rue de Thiers – 59 230 SAINT AMAND LES EAUX

Décide :

Article 1 : De signer un marché de fournitures courantes et services entre la commune de Fresnes sur Escaut est les sociétés susmentionnées.

Article 2 : L'accord cadre à bons commande est fixé par montant HT maximum annuel :

N° de lot	Intitulé du lot	Montant HT annuel
1	PAPIERS – ENVELOPPES	9 000 euros
2	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE BUREAU	8 000 euros
3	FOURNITURES SCOLAIRES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES	28 000 euros
4	ARTS & LOISIRS CRÉATIFS	7 000 euros

Article 3 : La durée du marché est de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

Article 4 : Les montants sont prévus pour les années 2024,2025,2026,2028.

Fresnes sur Escaut, le 19 avril 2024,

Valérie FORNIES,
Maire de Fresnes sur Escaut



Hôtel de Ville
Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut
Tél : 03 27 28 51 51
mairie@fresnes-sur-escaut.fr
WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR

VU LE DGS